

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE CHAZEL

Séance régulière des membres du Conseil de cette Municipalité, tenue au lieu ordinaire des séances, mardi le 7 juillet 2020 à laquelle étaient présents (es) messieurs, mesdames les conseillers (ères) Armande Bouchard, Marcel Bouchard et François Laprise formant quorum sous la Présidence du maire monsieur Daniel Favreau.

Madame Priscillia Lefebvre, directrice générale, secrétaire-trésorière était aussi présente.

Était absente : Anne Breton et René Frappier.

Le conseiller Yves Frappier est arrivé à 21h00.

SÉANCE À HUIS CLOS

2020-07-83

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 8 juillet 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêt ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Bouchard, appuyé par la conseillère Armande Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos.

RÉSOLUTIONS

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-07-84

Il est proposé par le conseiller Marcel Bouchard, Appuyé par le conseiller François Laprise et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es);

QUE : l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. Le varia demeure ouvert.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE 2 JUIN 2020

2020-07-85

Il est proposé par le conseiller Marcel Bouchard, Appuyé par la conseillère Armande Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que le procès-verbal de la séance régulière du 2 juin 2020 soit accepté tel que présenté.

ADOPTION DES COMPTES

2020-07-86

Il est proposé par le conseiller François Laprise, Appuyé par le conseiller Marcel Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que les comptes soient adoptés tels que présentés, soit un montant de trente-sept mille trois cent cinquante dollars et quatre-vingt-dix-neuf sous (37 350.99 \$) pour les fournisseurs et un montant de neuf mille deux cent cinquante-huit dollars et quarante-six sous (9 258.46 \$) pour les salaires, pour un total de quarante-six mille six cent neuf dollars et quarante-cinq sous (46 609.45 \$).

OUVERTURE DES RUES DE LA MUNICIPALITÉ 2020-2021 2020-07-87

Il est proposé par le conseiller Marcel Bouchard, Appuyé par la conseillère Armande Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la municipalité de Chazel accepte la soumission d'Asphaltage Théo Paquet seulement s'il y a une baisse de prix concernant l'ouverture des rues du village pour un maximum de six mille dollars (6 000 \$) au lieu de douze mille cinq cent dollars (12 500 \$). Pour ce qui est de l'ouverture des rangs ainsi que le chemin de l'aqueduc le prix soumis est accepté, soit au montant de deux mille deux cent quatre-vingt-dix dollars (2 290 \$) par kilomètre. Les taxes ne sont pas incluses. Monsieur Daniel Favreau, maire, est autorisé à signer le contrat de déneigement. Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE 2020-07-88 **VOLETS REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES** **ROUTIÈRES LOCALES (RIRL)**

ATTENDU QUE la municipalité de Chazel a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale (PALV) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE, pour relancer l'économie dès 2020, le gouvernement du Québec a prévu un budget additionnel de 100 millions de dollars pour la voirie locale afin de mitiger les impacts découlant de la pandémie de COVID-19;

ATTENDU QUE des dispositions temporaires relatives aux impacts de la COVID-19 ont été ajoutée aux modalités d'application 2018-2021 du PAVL;

ATTENDU QUE les dispositions temporaires sont applicables exclusivement aux demandes d'aide financière pour des **travaux curatifs** des volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du PAVL;

ATTENDU QUE les dispositions temporaires ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL;

ATTENDU QUE le Ministère permet, en fonction de son indice de vitalité économique, l'octroi d'une aide financière maximale couvrant de 65 % à 85 % des dépenses admissibles pour le volet AIRRL et de 90 % à 95 % pour le volet RIRL;

ATTENDU QUE l'aide financière est **versée sur une période de 10 ans**;

ATTENDU QUE la municipalité de Chazel s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et **au plus tard le 31 décembre 2020** sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 janvier 2021**;

ATTENDU QUE la municipalité de Chazel a choisi la source de calcul de l'aide financière suivante :

- X estimation détaillée du coût des travaux;
- _ offre de services (gré à gré);
- _ bordereau de soumission de l'entrepreneur.

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de François Laprise, appuyée par Marcel Bouchard, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Chazel confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ACHAT D'ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ 2020-07-89 **EMPLOYÉ MUNICIPAL**

Il est proposé par la conseillère Armande Bouchard, Appuyé par le conseiller François Laprise et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la municipalité de Chazel fasse l'achat d'une paire de bottes à cap d'acier pour Maxime Therrien, employé municipal, au coût maximum de cent vingt-cinq dollars (125 \$) et deux (2) casques de sécurité. Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

ADOPTION RÈGLEMENT # 182
SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

2020-07-90

ATTENDU QU'une Politique de gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 7 juillet 2020, conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (ci-après appeler « C.M. »);

ATTENDU QUE l'article 938.1.2 C.M. a été remplacé, le 1^{er} janvier 2018, obligeant les municipalités, à compter de cette date, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle, la politique actuelle de la Municipalité étant cependant réputée être un tel règlement;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite, comme le lui permet le 4^e alinéa de l'article 938.1.2 C.M., prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique en vertu de l'article 935 C.M.;

ATTENDU QU'en conséquence, l'article 936 C.M. (appel d'offres sur invitation) ne s'applique plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement;

ATTENDU QUE le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé aux séances du 5 mai 2020 et du 2 juin 2020;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique en vertu de l'article 935 C.M., ce seuil étant, depuis le 19 avril 2018, de 101 100 \$, et pourra être modifié suite à l'adoption, par le Ministre, d'un règlement en ce sens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Bouchard, Et appuyé par la conseillère Armande Bouchard, et résolu unanimement que le présent règlement soit adopté à cette séance ordinaire.

ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2019
DU COMITÉ BELLEFEUILLE

2020-07-91

Il est proposé par le conseiller Marcel Bouchard,
Appuyé par le conseiller François Laprise,

La municipalité de Chazel, sur recommandation du comité Bellefeuille, sur proposition dûment appuyée, il est **RÉSOLU** :

D'accepter les états financiers 2019, tels que préparés par la Firme Daniel Thétreault, CPA.

Les personnes suivantes sont autorisées à signer :

Comité Bellefeuille : Monsieur Daniel Favreau
Municipalité d'Authier : Monsieur Marcel Cloutier
Municipalité d'Authier-Nord : Monsieur Alain Gagnon
Municipalité de Chazel : Monsieur François Laprise

SOUSSION COUPE HERBE

2020-07-92

Il est proposé par la conseillère Armande Bouchard,
Appuyé par le conseiller François Laprise et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la municipalité de Chazel accepte la soumission de Jean-Guy Pigeon concernant l'achat d'un coupe herbe, soit au coût de deux cent soixante-dix-neuf dollars et quatre-vingt-quinze sous (279.95 \$) avant taxes pour le moteur et cent seize dollars et quatre-vingt-quinze sous (116.95 \$) avant taxes pour un coupe herbe à arbre droit. Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

SOUSSION PALAN À CHAÎNE ÉLECTRIQUE

2020-07-93

Il est proposé par le conseiller Marcel Bouchard,
Appuyé par le conseiller François Laprise et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la municipalité de Chazel fasse l'achat d'un palan à chaîne électrique

au coût maximum de cinq cent cinquante dollars (550 \$) avant taxes. Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

DEMANDE D'UNE LETTRE D'APPUI
CENTRE DE FEMMES L'ÉRIGE

2020-07-94

Il est proposé par le conseiller Marcel Bouchard,
Appuyé par la conseillère Armande Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la municipalité de Chazel donne son appui au projet de développement pour une maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants en Abitibi-Ouest. Ce projet, soutenu par le Centre de femmes l'Érige, serait une ressource essentielle dans la MRC d'Abitibi-Ouest.

MANDAT D'UN MEMBRE DU CONSEIL QUI FAIT DÉFAUT
D'ASSISTER AUX SÉANCES DU CONSEIL PENDANT
90 JOURS CONSÉCUTIFS

2020-07-95

CONSIDÉRANT QUE la conseillère Anne Breton est absente de plus de 90 jours.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Laprise,
Et appuyé par la conseillère Armande Bouchard, et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que le conseil municipal de Chazel accorde à madame Breton un délai de grâce de 30 jours qui prendra fin le 6 août 2020.

ACHAT DE PONCEAUX

2020-07-96

Il est proposé par le conseiller François Laprise,
Appuyé par le conseiller Marcel Bouchard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la municipalité de Chazel change deux ponceaux dans la traverse de Sainte-Eugène. Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

LEVÉE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

2020-07-97

Il est proposé par la conseillère Armande Bouchard,
Appuyé par le conseiller Marcel Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la séance soit levée à 21h05.

Daniel Favreau,
Maire

Priscillia Lefebvre
Secrétaire trésorière

La prochaine séance régulière aura lieu mardi, le 11 août 2020.